

👉 La collecte sélective : Foire Aux Questions



DES BACS JAUNES POUR TOUS AU 1ER JANVIER !

Notre territoire composé de 12 communes avait la particularité d'avoir deux modes de collecte différents pour les déchets recyclables : 8 communes collectées en porte à porte (bacs jaunes) et 4 communes en apport volontaire (colonnes de tri).



Afin d'offrir le même service pour tous, en avril 2024, le conseil communautaire, a délibéré pour une harmonisation du système de collecte au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, les foyers des 4 communes : Saulieu, Thoisy La Berchère, La Roche En Brenil et Champeau En Morvan seront équipés de bacs jaunes destinés à la collecte en porte à porte des déchets recyclables.

Je réside sur la commune de Saulieu, Thoisy La Berchère, La Roche En Brenil ou Champeau En Morvan, comment obtenir mon bac jaune ?

La distribution est programmée à partir du lundi 4 novembre au 30 novembre 2024.

Chaque foyer devra se rendre au garage de l'Etape – Citroën (1 place Charles De Gaulle) à Saulieu pour récupérer son bac 240 litres.

Attention, le bac sera remis sur justificatif de domicile (facture, avis d'imposition etc...).

Pour les foyers ayant des contraintes de stockage, d'accès pour la mise en place d'un bac ou de transport, etc..., merci de vous rapprocher de nos services **(03 80 64 77 44)**.

Je réside sur l'une des 8 autres communes déjà en porte à porte et je souhaite obtenir un nouveau bac jaune, comment faire ?

Votre bac est devenu trop petit ou vétuste et vous souhaitez connaître les modalités pour en obtenir un : Une information spécifique sur ce sujet sera communiquée au printemps 2025.

Vous êtes nouvel habitant sur l'une de ces communes : contactez- nous !

Je suis professionnel, quelle est la démarche pour obtenir un bac jaune ?

La démarche est la même que pour les particuliers (cf ci-dessus) à la différence que des bacs plus volumineux peuvent vous être proposés.

Que mettre dans le bac jaune ?

100% DES EMBALLAGES* ET PAPIERS SE TRIENT !
DANS LE BAC JAUNE À trier en vrac et bien vidés

+ LES NOUVEAUX !

- EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- BOUTEILLES, FLAONS EN PLASTIQUE
- PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES
- TOUS LES PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES
- EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES
- TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : SACS, SACHETS, FILMS, BOÎTES, POTS, TUBES ET BARQUETTES...

*Un emballage sert à protéger les produits alimentaires ou autres
Une question sur le tri ? triercestdonner.fr

On dépose **TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS EN VRAC** dans le bac.

Que deviennent les colonnes d'emballages et de papiers des points d'apport volontaire sur chacune des 4 communes passant en porte à porte ?

Avec le changement de système de collecte, les colonnes seront retirées progressivement fin décembre 2024.

Seules les colonnes du verre seront maintenues avec les biobornes (pour la collecte des déchets alimentaires).

Quel jour et à quelle fréquence sera collecté mon bac jaune ?

Votre poubelle jaune sera collectée tous les 15 jours selon un planning défini.

Des calendriers de collectes sont disponibles en mairies, au bureau de la Communauté de Communes ou encore en téléchargement sur notre site internet : www.saulieu-morvan.fr

Les jours de ramassage de votre bac jaune :

Information non disponible à ce jour. L'information sera communiquée dès que nous en aurons connaissance (début décembre).

Jour de collecte :	Communes collectées :
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

Les bons gestes à adopter avec mon bac jaune :

Je vide tous mes emballages avant de les déposer **en vrac**.

Pour optimiser l'espace dans mon bac, j'aplatis mes emballages.

Afin de ne pas gêner le processus de tri, les emballages ne doivent pas être imbriqués les uns dans les autres mais être déposés en VRAC.

Attention : Les cartons bruns (type livraison ou déménagement) ont une filière spécifique et doivent être apportés en déchèterie.

Les règles à respecter lors de la présentation :

Vos emballages et papiers doivent être déposés en **VRAC**.

Votre poubelle doit être déposée la veille au soir du jour de collecte et remise une fois la collecte effectuée.

Si votre poubelle contient des déchets non conformes, un autocollant « refus de collecte » indiquant la raison y sera apposé par le collecteur et ne sera ramassée que la tournée suivante.

SERVICE GESTION DES DECHETS : 03 80 64 77 44